

# Bilan d'activité 2017

## Le mot de la présidente

Cécile Mariller

**A**u cours de l'année 2017, le tribunal administratif d'Orléans a enregistré 4 542 entrées, soit une hausse de 8,7 % par rapport à l'année 2016.

C'est surtout le contentieux des étrangers qui alimente cette croissance, notamment les procédures 72 heures, qui ont connu une hausse de plus de 500 %. Le tribunal, en l'absence de centre de rétention administrative dans son ressort, voit les entrées contentieuses « étrangers », jusqu'à cette année inférieures, se rapprocher de la moyenne nationale. Malgré une diminution de l'effectif moyen de magistrats de 18,13 à 17,6, l'augmentation des sorties de 3 % traduit l'effort de la communauté juridictionnelle dans son ensemble pour faire face à l'accroissement significatif des entrées. Cet effort n'a cependant pas suffi à endiguer l'augmentation du stock et son vieillissement.

Voilà défini le prochain défi de la juridiction orléanaise : faire face à l'ensemble des contentieux urgents, existants ou à venir, qui lui sont ou seront confiés par le législateur, tout en assurant la cure de jouvence nécessaire au rajeunissement de son stock.

**4 542**

affaires enregistrées,  
une hausse de 8,7%  
par rapport à 2016

**4 229**

affaires jugées,  
une hausse de 3%  
par rapport à 2016

**8 m 17 j**

est le délai prévisible  
moyen de jugement,  
une hausse de 34,8%  
de 2007 à 2017



- 11,1 % Contentieux fiscaux
- 36,2 % Étrangers
- 8,7 % Fonctionnaires et agents publics
- 11,6 % Contentieux sociaux
- 6,3 % Police
- 4,3 % Environnement, urbanisme et aménagement
- 21,8 % Autres

**Nombre d'affaires en données nettes**

